

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°30/2021**

<b>Date convocation</b>	<b>: 29.11.2021</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>: 15</b>

<b>Présents</b>	<b>: 11</b>
<b>Votants</b>	<b>: 13</b>

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents :**

Mesdames : Line GAL Adjoint - Véronique GALI - Agnès VRINAT JEANNEAU

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Régis COMBERNOUX – Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND - Patrick LOISEL - Olivier MORICEAU - Paul MARTIN – Norbert RIEUSSET Adjoint.

**Procuration (s) :** Gérard CAFFORT - Véronique FONTENEAU

**Absentes :** Florise PADER, Florence BARBOT

**Secrétaire de séance :** Véronique GALI

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 au budget service de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT**

1/ Monsieur le Maire explique qu'un jugement de clôture pour insuffisance d'actifs a été rendu par le tribunal de commerce de Nîmes le 12/05/2021 à l'encontre de la société « O'château », locataire du bail commercial du château du 30/06/2015 au 30/06/2024, et qui sont partis en novembre 2019.

La dette pour les redevances eau assainissement non payées est de 8 233,18 €. La commune a provisionné depuis 2020 pour 2 058,30 €.

Il convient, en conséquence de procéder au vote des crédits suivants :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
65/6542 – Créances éteintes		2 058,30 €		
78/7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants				2058,30 €
68/6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	2 100,00 €			
65/6542 – Créances éteintes		6 174,88 €		
011/61523 - Réseaux	4 074,88 €			
<b>TOTAL</b>	<b>6 174,88 €</b>	<b>8 233,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 058,30 €</b>

2/ Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par la trésorerie de Sommières pour l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, pour la somme 2 958,72 €.

Il convient, en conséquence de procéder au vote de crédits suivants :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
65/6541 – Créances admises en non valeur		2 958,72 €		
022 – Dépenses imprévues	2 958,72 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la décision modificative n°02, telle que décrite ci-dessus,
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires,
- AUTORISE monsieur le maire à procéder aux mandatements et aux titres.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
M. Marc LARROQUE

